



# Bulletin d'informations – Déc. 2022

## BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !

### Mot de la Présidente

Après deux années marquées par l'épidémie de COVID, au cours desquelles notre CA et les groupes de travail ont maintenu leurs activités, notre 1<sup>ère</sup> AG a (enfin) pu se tenir fin novembre. La progression du nombre d'adhérents et l'investissement croissant de l'ensemble des professionnels de santé de Caluire confirme l'intérêt de tous envers la CPTS, bien installée désormais dans le paysage médico-social de notre commune.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous. A bientôt en 2023 !

### Assemblée générale

#### Merci pour votre présence !

Le 29 novembre, s'est réunie notre assemblée générale à la salle des fêtes de Caluire. Au programme :

- Bilan d'activité de l'année écoulée et financier 2021,
- Projets pour 2023.

Cela a été l'occasion pour une cinquantaine d'entre vous d'échanger et partager autour des divers sujets qui animent notre association et de se retrouver autour du buffet pour un moment de convivialité.

Le compte rendu est en cours de rédaction.

### ACI : signature avenant 2

Le 14 décembre a été signé l'avenant à notre contrat



ACI avec la CPAM et l'ARS.

L'amélioration de l'accès aux médecins est toujours un objectif prioritaire. De nouveaux indicateurs ont été discutés et validés :

- Formalisation des **Soins Non Programmés** : dentistes et médecins,
- **Pers. Agées** : mise en place de la téléexpertise et téléconsultation,
- **Santé mentale** : parcours pédopsychiatrique, mise en place de groupes d'habiletés sociales,
- **Santé de la femme** : suivi des parturientes, dépistage des cancers féminins.
- **Développement des médecins tuteurs et maîtres de stage**,
- **Favoriser** nos groupes de « pairs ».

Beaucoup de projets très intéressants qui ne pourront se réaliser qu'avec votre concours !

**Si vous souhaitez prendre part à cette construction et apporter votre pierre à l'un de ces projets :**

### Contactez notre coordonnateur !

Vincent CHADIER

06-27-51-89-35

### Les groupes de « pairs »

En 2022, ce sont quatre professions qui se sont réunies sous notre égide : Les orthophonistes à quatre reprises ; les sages-femmes, les dentistes et les médecins généralistes une fois.

Ces rencontres sont l'occasion d'échanger entre professionnels mais aussi entre plusieurs professions qui ont des intérêts communs dans la prise en charge des patients.

Les pharmaciens vont se réunir dès janvier 2023. **Les kinés, les IDE, nous vous attendons !**

**Renseignez-vous auprès de notre coordonnateur !**

### Vous avez dit CPTS ?

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé ont été créées par la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Une CPTS est **un collectif d'acteurs de santé**, créé à leur initiative, afin de **renforcer leur coordination** et **améliorer la prise en charge** de la population de **leur territoire**.

La CPTS Caluire couvre la seule commune de Caluire avec ses 43 294 habitants et ses 500 professionnels de santé. Nous étions en 2021 la 6<sup>ème</sup> du Rhône à contractualiser.